

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie de l'Abattoir - Rapport d'activité et compte financier 2009 - Adoption.

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément à la réglementation en vigueur, il vous est demandé, si tel est votre avis, de bien vouloir arrêter le compte financier de la Régie dotée de la seule autonomie financière de l'abattoir, pour l'exercice 2009.

L'exercice 2009 s'est achevé sur une activité de 2677 tonnes (poids chaud), en recul de 8,51 % par rapport à celle de l'exercice précédent (2905 tonnes).

ESPECES	2008		2009		Variation 2009/2008 s/le tonnage
	Nbre Têtes	Poids en Kgs	Nbre Têtes	Poids en Kgs	
GROS BOVINS	4 402	1 936 720	3 789	1 712 372	- 11,58 %
CHEVREAUX	288	2 670	283	2 744	+ 2,71 %
CHEVAUX	705	196 297	787	237 419	+ 17,32 %
MOUTONS	9 706	317 006	6 739	227 753	- 39,19 %
AGNEAUX	23 313	346 080	21 251	305 032	- 13,46 %
VEAUX	765	106 792	618	83 551	- 21,76 %
PORCS	-	-	1 059	107 020	
PORCELETS	-	-	100	1 740	
TOTAUX	39 179	2 905 565	34 626	2 677 631	- 8,51 %

Cette situation est due principalement aux raisons suivantes :

1 - L'arrêt des abattages des bovins et des ovins d'un opérateur le 1^{er} juin 2009 (530 tonnes en année pleine).

2 - Une filière ovine totalement sinistrée au niveau national avec, bien évidemment, des répercussions au niveau local. L'année 2009 a ainsi été caractérisée par des abattages d'agneaux en recul de 9 %, situation due principalement à la baisse du cheptel. Par ailleurs, les abattages français ne comptent plus que pour 45 % de la consommation nationale.

3 - une forte diminution de la consommation de produits carnés liée à la conjoncture économique mais probablement aussi à une évolution des comportements alimentaires.

Le budget prévisionnel 2009, établi sur la base d'une activité de 3000 tonnes s'équilibrait en charges et produits à 1.920.000 € avec une subvention du budget principal de 594.500 €.

Les charges d'exploitation :

Les charges courantes d'exploitation 2009 ont pu être contenues (651.353,07 € pour 643.376,98 € en 2008). Elles n'augmentent que de 7976,09 €, soit de 1.22 %.

Comme l'an passé, les principales charges d'exploitation sont représentées par les charges de personnel (59 % des dépenses totales), la consommation des fluides (électricité, eau, gaz... 10 %) et l'enlèvement des déchets (7 %).

De plus, conformément à la réglementation, la Régie dotée de la seule autonomie financière a reversé à la collectivité propriétaire le produit de la taxe d'usage, soit 61 721,56€ .

Les recettes d'exploitation :

Les produits de l'activité de l'abattoir sont le résultat du tonnage réalisé en 2009. Comparés à l'exercice précédent, ils sont en baisse de 17.15 %. Une baisse que ne compense pas la subvention versée par le budget principal (594 500 €).

Au regard de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, l'année 2009 a donc été aussi difficile et fragile que les années précédentes malgré les efforts consentis par tout un chacun pour participer à une gestion plus efficiente. Elle n'est en fait que le reflet des difficultés rencontrées par la filière viande au niveau national, ce qui n'augure rien de positif pour l'avenir, d'autant que les jours de l'abattoir sont aujourd'hui comptés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R 222-1-85,

Vu les décrets et les instructions ministérielles sur la comptabilité publique et notamment l'instruction M 42 régissant la comptabilité des services publics locaux de gestion des abattoirs,

Vu le budget d'exploitation 2009 et les décisions modificatives qui s'y attachent,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'abattoir, lors de sa réunion du 25 mai 2010,

Vu le compte financier préparé par l'agent comptable, sur présentation de son Président,

Le Conseil de Communauté arrête le compte financier de l'exercice 2009 comme suit :

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'arrêter le compte financier de la Régie dotée de la seule autonomie financière de l'abattoir, pour l'exercice 2009.

DECIDE :

Article 1 : le Conseil de Communauté arrête le compte financier de la Régie dotée de la seule autonomie financière de l'abattoir, pour l'exercice 2009 comme suit :

- en charges à : 1.755.472, 33 €
- en produits à : 1.615.084, 55 €

Faisant donc apparaître un déficit d'exploitation de 140 387,78 €

- ACTIF : 607 631,91 €
- PASSIF : 437 631, 91 €

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2010

M. CLAUDE SOUBIRAN